

ASSOCIATION ÉCOLE PRIVEE DE COIFFURE DE LYON

2 quai Jean Moulin
69001 Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 13 février 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association école privée de coiffure de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 22 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ACKELA AUDIT

Nathalie BURDET
Associée

ACKELA 
AUDIT Commissaires
aux comptes
Le Thor - 19 rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE
Tél : 04 69 98 00 10 - Fax : 04 72 84 94 11
530 082 288 RCS LYON



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	14 866	11 817	3 049	3 049		
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	56 220		56 220	56 220		
	Constructions	1 470 513	465 211	1 005 303	1 053 158	47 856-	4. 54-
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques Matériel et outillage	1 050 081	993 717	56 365	66 960	10 595-	15. 82-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	219		219	219		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	2 591 899	1 470 744	1 121 155	1 179 606	58 451-	4. 96-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	30 976		30 976	31 367	391-	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	91 730		91 730	80 196	11 534	14. 38
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	48 367		48 367	46 198	2 169	4. 69
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	28 871		28 871	17 180	11 691	68. 05
	Charges constatées d'avance (2)	15 014		15 014	14 802	212	1. 43
	Total II	214 958		214 958	189 744	25 214	13. 29
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 806 857	1 470 744	1 336 113	1 369 350	33 237-	2. 43-

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2020 12	Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	282 029	424 645	142 615-	33. 58-
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	35 353-	142 615-	107 262	75. 21
	Situation nette (sous total)	246 676	282 029	35 353-	12. 54-
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	137 807	149 547	11 740-	7. 85-
	Provisions réglementées				
	Total I	384 483	431 576	47 093-	10. 91-
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
PROVISIONS	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	727 242	752 734	25 492-	3. 39-
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	35 394	40 097	4 704-	11. 73-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	60 968	61 379	411-	0. 67-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	35 172	38 022	2 850-	7. 50-
	Instruments de trésorerie	92 854	45 541	47 313	103. 89
	Produits constatés d'avance				
DETTES (1)	Total IV	951 630	937 774	13 856	1. 48
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 336 113	1 369 350	33 237-	2. 43-

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

951 630 937 774

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N. 31/08/2020 12	Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	43 103	57 531	14 429-	25.08-
Ventes de dons en nature		8 525	8 525-	100.00-
Ventes de prestations de service	648 618	594 600	54 018	9.08
Parrainages	10 370	35 283	24 913-	70.61-
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	187 418	183 638	3 780	2.06
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	73-		73-	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 283		1 283	
Total I	890 718-	879 578	11 141	1.27
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	53 254	40 947	12 306	30.05
Variation de stock	1 789-	7 289	9 078-	124.54-
Autres achats et charges externes	357 572	384 301	26 729-	6.96-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	20 418	25 928	5 510-	21.25-
Salaires et traitements	312 061	351 691	39 630-	11.27-
Charges sociales	125 234	142 983	17 749-	12.41-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	62 696	69 630	6 934-	9.96-
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	310	435	125-	28.68-
Total II	929 756-	1 023 203	93 448-	9.13-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	39 037-	143 625-	104 588	72.82

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2020 12	31/08/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	1	1-	71. 11-
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III		1	1-	71. 11-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 357	14 100	5 744-	40. 73-
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	8 357	14 100	5 744-	40. 73-
2. Résultat financier (III-IV)	8 356-	14 099-	5 743	40. 73
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV)	47 394-	157 725-	110 331	69. 95
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	301	3 369	3 069-	91. 08-
Sur opérations en capital	11 740	11 740		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	12 041	15 109	3 069-	20. 31-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	12 041	15 109	3 069-	20. 31-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	902 759	894 688	8 071	0. 90
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	938 112	1 037 303	99 191-	9. 56-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	35 353-	142 615-	107 262	75. 21

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	1	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	1	
Permanence ou changement de méthodes	2	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	2	
Etat des amortissements	3	
Tableau de variation des fonds associatifs	4	
Etat des provisions	4	
Etat des échéances des créances et des dettes	4	
Tableau de suivi des fonds dédiés	5	
Variation des fonds propres	5	
Evaluation des immobilisations corporelles	5	
Evaluation des amortissements	5	
Evaluation des créances et des dettes	5	
Produits à recevoir	6	
Charges à payer	6	
Charges et produits constatés d'avance	6	
Subventions d'équipement	6	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation de l'effectif moyen	7	
Honoraires des commissaires aux comptes	7	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles	7	
Montant des engagements financiers	7	
Informations en matière de crédit bail	8	
Engagement en matière de pensions et retraites	8	
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Valeurs mobilières	9	NA

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

NA = Non Applicable NS = Non significative

ASSOCIATION DE COIFFURE

2 QUAI JEAN MOULIN
BP 1055
69002 LYON

ANNEXE DU 01/09/2019 AU 31/08/2020

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAFIGEC
Sté d'Expertise Comptable
3 Rue de Mailly
69300 CALUIRE
04.72.00.59.60

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

On observe sur cet exercice une amélioration du résultat de l'association qui passe d'une perte de -142 615 euros à une perte de -35 353 euros.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT PEU SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

L'association n'a pas eu recours au chômage partiel pour ses salariés .

Elle a cependant bénéficié d'un report de paiement de 6 mois sur les échéances d'avril à septembre 2020 pour le prêt numéro 9590927 de la caisse d'épargne d'un montant initial de 906 960 euros.

Suite au report de ces 6 échéances pour un montant de 27 313 euros, le prêt de 906960 euros se terminera le 26.02.2036 .

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La situation financière de l'association devrait s'améliorer sur l'exercice suivant car l'école de coiffure en acquérant la certification nationale "qualiopi", est devenue un centre d'apprentissage, avec possibilité d'effectuer des formations en alternance et donc de créer des nouvelles classes.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Le stock a été évalué selon la méthode du P.E.P.S. (premier entrée, premier sorti) et évalué au prix d'achat connu, sauf variation significative.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 866		
Terrains	56 220		
Constructions sur sol propre	1 394 485		
Installations générales agencements aménagements des constructions	76 028		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	26 347		2 098
Installations générales agencements aménagements divers	824 427		1 476
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	195 063		670
TOTAL	2 572 570		4 244
Autres participations	219		
TOTAL	219		
TOTAL GENERAL	2 587 655		4 244

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			14 866	14 866
Terrains			56 220	56 220
Constructions sur sol propre			1 394 485	1 394 485
Installations générales agencements aménagements constr.			76 028	76 028
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			28 445	28 445
Installations générales agencements aménagements divers			825 903	825 903
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			195 734	195 734
TOTAL			2 576 814	2 576 814
Autres participations			219	219
TOTAL			219	219
TOTAL GENERAL			2 591 899	2 591 899

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 817			11 817
Constructions sur sol propre	341 436	47 746		389 182
Installations générales agencements aménagements constr.	75 918	110		76 028
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 948	4 730		16 678
Installations générales agencements aménagements divers	771 866	10 040		781 906
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	195 063	70		195 133
TOTAL	1 396 232	62 696		1 458 927
TOTAL GENERAL	1 408 049	62 696		1 470 744

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	47 746				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	110				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 730				
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 040				
Matériel de bureau informatique mobilier		70			
TOTAL	62 626	70			
TOTAL GENERAL	62 626	70			

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 24 645			142 615	282 029
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	142 615	35 353		142 615	35 353
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	149 547			11 740	137 807
Provisions réglementées					
TOTAL I	431 576	35 353		11 740	384 483

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	91 730	91 730	
Personnel et comptes rattachés	49	49	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 344	5 344	
Débiteurs divers	35 974	35 974	
Charges constatées d'avance	15 014	15 014	
TOTAL	148 111	148 111	

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	92 854	92 854		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	727 242	31 503	173 984	521 755
Fournisseurs et comptes rattachés	35 394	35 394		
Personnel et comptes rattachés	17 269	17 269		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 819	30 819		
Autres impôts taxes et assimilés	12 880	12 880		
Autres dettes	35 172	35 172		
TOTAL	951 630	255 891	173 984	521 755
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 504			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Néant.

Variation des fonds propres

On remarque une diminution importante de 142 615 euros des fonds propres sur cet exercice, induite essentiellement par le déficit de l'année précédente .

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol propre	Linéaire	10 à 50 ans
Agencement des constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Instal.tech.matériel activité	Linéaire	4 à 20 ans
Matériel de bureau et informati	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	20 505
Total	20 505

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 775
Dettes fiscales et sociales	59 237
Autres dettes	2 395
Total	74 408

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 014
Total	15 014

Subventions d'équipement

Deux subventions sont en cours de répartition :

- la subvention régionale du 01.09.2004, pour l'achat des locaux du lycée de la Croix Rousse au rez de chaussée, versée pour un montant de 162 250 euros et amortie linéairement sur 25 ans avec une valeur résiduelle de 58 410 euros .
- la subvention régionale du 16.07.2015, pour l'achat des locaux du lycée de la Croix Rousse au 1er étage, versée pour un montant de 105 000 euros et amortie linéairement sur 20 ans avec une valeur résiduelle de 79 397 euros .

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	5
Total	8

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 530 euros, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes et au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	107 342
- solde des intérêts sur prêts non échus	107 342
Total	107 342

Détail des intérêts à acquitter après la fin de l'exercice :

- prêt du LPP du 10.07.2015 de la caisse d'épargne Rhone alpes(numéro 9590927):
solde des intérêts à acquitter 107 342 euros

Engagements financiers

Engagements donnés

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres engagements donnés :		143 016
solde des intérêts/prêts non échus	107 342	
Lixxbail photocopieurs Canon N° 301938FHO	23 772	
CMCIC loc. financ. Serveurs n°CY46056	11 902	
Total (1)		143 016

Détail des intérêts à acquitter après le fin de l'exercice :

- sur le LPP :

prêt du 10.07.2015 de la caisse d'épargne Rhone Alpes pour 906 960 euros : solde des
intérêts à acquitter 107 342 euros

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Détail des cautions données

Cautiun donnée au profit du	: caisse d'épargne rhone alpes/école de coiffure
Nom des personnes ayant donné leur cautiun	: conseil régional
Montant initial de la cautiun	: 816 264
Montant restant dû de la cautiun	: 654 517

Les emprunts du LEP

Le Conseil Régional Rhône Alpes est cautiun solidaire à hauteur de 90% du capital restant dû de l'emprunt suivant :

-Achat 1er étage rue V.Couturier, capital restant dû au 31.08.2020 : 727 242euros

Crédit bail

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	6 429
45 à 54 ans	11 à 20 ans	26 002
35 à 44 ans	21 à 30 ans	3 663
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		36 094

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- table de mortalité : TG05
- année 09.2019/08.2020
- taux d'actualisation : 2.5%
- progression des salaires 1%
- turn over faible
- taux de charge de 50% pour les cadres et 50 % pour les non cadres

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Effectifs par tranches d'âge :

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- de 35 à 39 ans, effectif de 2
- de 40 à 44 ans, effectif de 4
- de 45 à 49 ans, effectif de 4
- de 50 à 54 ans, effectif de 6
- de 55 à 59 ans, effectif de 2
- de 60 ans ou plus, effectif de 0

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

Néant

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES



ASSOCIATION DE COIFFURE

Annexe I - Modèles de tableaux à intégrer dans l'annexe comptable AU 31 08.2020

TABLEAU 1
Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises				
État, Collectivités locales, étab.pub				
Entreprises				
via FONGECIF, OMA, FAF			15	3
Particuliers	3	1	15	3
Sous total I			30	
Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
État				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous total II				
Autres organismes de formation				
Autres ressources	466	99	409	94
Sous total III				
Total des ressources	469	100	439	100

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION DE COIFFURE

ANNEXE AU 31.08.2020

TABEAU 2

Décomposition des actions de formation par finalité

Finalité des actions	Volumes financiers			
	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes ⁽¹⁾	444	95	1110	93
Perfectionnement professionnel et qualifiant ⁽²⁾ CQP	25	5	29	7
Insertion sociale				
Total	469	100	439	100

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

TABEAU 3

Convention de ressources publiques affectées

Convention	Montant initial	Suivi d'exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice

Service régional de contrôle de la formation professionnelle (SRC)

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES



Annexe I - Modèles de tableaux à intégrer dans l'annexe comptable

TABLEAU 1
Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises				
État, Collectivités locales, étab.pub				
Entreprises				
via FONGECIF, OMA, FAF				
Particuliers				
Sous total I				
Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
État				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous total II				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous total III				
Total des ressources				

**VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**